



ARRETE N° 2025 - 430
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation Places de
Stationnement
Rue Bourdet n° 13
CHAUFF'&FRESH
Du 15 au 29 Août 2025**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame FINELLE Audrey – 20, rue Bourdet – Allée des Pépinières – 14600 Honfleur, pour le compte de la Société Chauff'&Fresh – 38, avenue Porte du May – 78920 Ecquevilly, afin de réserver 2 places de stationnement, rue Bourdet, devant le n° 13, dans le cadre de travaux intérieurs, Rue Bourdet, au n° 20 – Allée des Pépinières, Du Vendredi 15 Août 2025 au Vendredi 29 Août 2025, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société CHAUFF'&FRESH est autorisée à réserver 2 places de stationnement, rue BOURDET, devant le n° 13, dans le cadre de travaux intérieurs, Rue Bourdet, au n° 20 – Allée des Pépinières, Du VENDREDI 15 AOÛT 2025 au VENDREDI 29 AOÛT 2025, de 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Bourdet, sur les 2 places de stationnement devant le n° 13, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 29 Juillet 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

